

**Communiqué de presse**  
**Le 1<sup>er</sup> juin 2026**

**Législature 2026-2031 : répartition des dicastères**

La nouvelle Municipalité de Romanel-sur-Lausanne, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2026, a procédé à la répartition de ses dicastères pour la législature 2026-2031.

Les membres du futur exécutif ont travaillé sur cette répartition en prenant en compte l'expérience, les souhaits et les compétences de chacun, tout en regroupant les activités afin d'optimiser le traitement et le suivi des dossiers.

Cette répartition a été approuvée à l'unanimité des cinq membres.

Les dicastères sont attribués comme suit :

- **Mme Claudia Perrin, Syndique** : économie, relations extérieures et sécurité
- **M. Blaise Jaunin, Municipal** : infrastructures et domaines
- **M. Patrick Oppliger, Municipal** : territoire et patrimoine
- **Mme Jennifer Dagon, Municipale** : enfance et jeunesse
- **M. Simon Schülé, Municipal** : finances, cohésion et développement durable

Cette répartition sera confirmée formellement lors de la première séance de Municipalité de la législature qui se tiendra exceptionnellement le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2026. À cette occasion, les membres de la Municipalité se répartiront également les représentations extérieures.

La cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités communales se tiendra le 11 juin 2026 dès 17h00 au temple de Romanel-sur-Lausanne et sera suivie d'une réception à Romanel Plage, offerte par la Municipalité.

Pour plus d'informations :

- Secrétariat municipal [greffe@romanel-sur-lausanne.ch](mailto:greffe@romanel-sur-lausanne.ch) ou 021 641 28 03
- Mme Claudia Perrin, Syndique [claudia.perrin@romanel-sur-lausanne.ch](mailto:claudia.perrin@romanel-sur-lausanne.ch)